

lions soit près d'un milliard de dollars. L'an dernier, j'ai conseillé au ministre de s'adresser à la Banque du Canada au lieu d'emprunter ainsi un milliard des banques à charte. Il m'a répondu que le régime du plafond des prix ne saurait résister. Ses paroles se trouvent à la page 4415 du *hansard* de l'an dernier, séance du 15 juillet. Je cite:

Quelle que soit la situation en temps normal, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre permet actuellement de maintenir les prix à un bas niveau et la mise en circulation de la monnaie est possible sans une hausse correspondante des prix...

Je passe quelques mots. Voici la suite:

Je dois dire que la foi qu'entretient l'honorable député dans le plafond des prix est sublime. Je voudrais avoir une foi dans le plafond des prix en l'absence de ce milliard égale à sa foi dans ce même plafond avec le milliard.

L'honorable député de York-Sunbury a interrompu par ces paroles:

La hausse aurait lieu tout simplement.

Puis continuant sur le même ton, le ministre des Finances dit:

Je tiens à lui dire que le milliard de nouvelle monnaie ne serait pas plus tôt en circulation que le plafond des prix sauterait en moins de temps qu'il ne faut pour le dire.

C'était sa manière énergique de nous faire comprendre le mal qu'il prévoyait comme résultat.

Je m'arrêterai pour féliciter le ministre au sujet de l'application du plafond des prix. Les résultats en ont été remarquables. Les Etats-Unis nous envient ce régime qui a fait l'objet de commentaires favorables dans la mère patrie. On demeure ébahi lorsqu'on compare la situation actuelle avec celle qui existait pendant la dernière guerre. A cette époque le ministre des Finances n'était pas celui que nous avons maintenant. Je signalerai, tout d'abord, les augmentations de prix au pays, sous un autre gouvernement, de novembre 1916 à décembre 1917, période de la dernière guerre qui correspond à celle que nous venons de passer. On n'avait pas établi de plafond des prix, au cours de ce conflit armé. Je consignerai ensuite au compte rendu les augmentations de prix pour la période de novembre 1941 à décembre 1942, qui est comparable à l'autre et pendant laquelle le plafond des prix a été imposé. Mes chiffres sont puisés aux publications du Bureau fédéral de la Statistique et ils démontrent dans quelle mesure la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, sous la direction de notre ministre actuel, a prévenu l'augmentation effrénée des prix qui s'était produite pendant la dernière guerre. Depuis que le plafond des prix est entré en vigueur, à l'automne de 1941, l'indice du coût de la vie n'est monté

que de 2.5 points en tout. Ce chiffre était celui d'il y a six semaines et depuis, l'augmentation, s'il y en a eu, n'est qu'insignifiante. Pendant la période semblable de la dernière guerre, elle s'est établie à 21.2 points.

Le tableau suivant donne la proportion de l'augmentation, pour les principales denrées et pour leur ensemble:

	Augmentation au cours de la dernière guerre	Augmentation au cours de la guerre actuelle
(1) Aliments	26½%	5.9%
(2) Loyer	7.4%	1/10%
(3) Vêtements	17.9%	1/10%
(4) Combustible, etc.	11 %	1/10%
(5) Divers (médecin, voyages, etc.)	10 %	1/2 %
Total global, dernière guerre.		17.8%
Guerre actuelle		2.2%

Cela est tout à l'éloge non seulement du ministre des Finances et de son ministère, mais aussi des contribuables canadiens. J'avais osé prédire le 15 juillet de l'an dernier que ceux-ci consentiraient à se soumettre et pourraient se soumettre aux restrictions qu'on leur a imposées. Le ministre était sceptique à cet égard. Il prétendait que la création d'un milliard de monnaie nouvelle ferait sauter toute réserve. Son ministère a créé pour 982 millions de dollars de monnaie nouvelle. Il en a obtenu 182 millions de la Banque du Canada et 781 millions des banques à charte privées. Où celles-ci se sont-elles procurées les fonds?

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi d'interrompre l'honorable député. J'espère qu'il agréera aux honorables députés de ne pas lever la séance à six heures, mais de poursuivre les délibérations. Si la proposition leur convient, je propose une motion à cet effet.

M. BLACKMORE: Il serait préférable de suspendre la séance, ne fut-ce que pour 45 minutes.

M. SLAGHT: Non, continuons à siéger.

M. BLACKMORE: Notre travail s'en ressentira, si nous nous fatiguons ainsi.

M. le PRÉSIDENT: Vais-je proposer la motion?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député s'oppose-t-il à la continuation des délibérations?

M. BLACKMORE: Permettez-moi de dire au premier ministre que ce ne serait pas dans l'intérêt bien compris de la Chambre. Il vaudrait mieux prendre un repos de 45 minutes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Disons d'une demi-heure.